

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE 03 JUIN 2019 À 19:00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert MAIRE

MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard siège 1
Vicky Bombardier siège 2
Pierre Tétrault siège 3
Dany St-Amant siège 5

ABSENTS

Jimmy Royer siège 4
Julien Bussièrès siège 6

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Manon Beauchemin, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTON DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 6 mai 2019
Séance extraordinaire du 13 mai 2019
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de mai 2019
- 6. COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Comités Ville
 - 6.2 Valcourt 2030
- 7. URBANISME - DEMANDE AU CCU**
 - 7.1 Joey Savaria - Engagement à titre d'employé permanent
 - 7.2 Second projet de règlement 560-9 amendant le règlement de zonage 560
 - 7.3 Parc Camille Rouillard - Demande pour l'usage conditionnel pour le Marché Public
 - 7.4 974 rue St-Joseph- Construction d'un nouveau patio
- 8. ADMINISTRATION**
 - 8.1 Rapport aux citoyens de faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
 - 8.2 Congrès de la Fédération québécoise des municipalités - Inscriptions

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 8.3 Changement de cabinets Conseillers juridiques
- 8.4 Refonte du site Web de la Ville de Valcourt - Présentation offre de service
- 8.5 Demande de fermeture des bureaux administratifs
- 8.6 Politique portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat
- 8.7 Autorisation de transferts budgétaires
- 8.8 Programme d'aide aux employés
- 8.9 Ressources humaines - Fin d'emploi et Transfert de poste
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Loisirs de Racine - Demande de financement pour les festivités de la St-Jean
- 9.2 École secondaire l'Odyssée - Demande de contribution financière
- 9.3 Cadets de la marine 247 Les Timoniers de Valcourt - Demande de contribution financière
- 9.4 Fondation Christian Vachon - Demande de commandite
- 9.5 Course de BRP - Autorisation pour la circulation d'un défendeur dans les rues de la Ville
- 9.6 Classique GrandSlam - Demande de gratuité
- 10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES**
- 10.1 Terrain de soccer - Autorisation pour travaux de forage
- 10.2 Coordination à la piscine
- 11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
- 11.1 Pavage dans diverses rues - Présentation et acceptation de soumission
- 11.2 Plan d'action pour la gestion des boues - Offre de service de Exp.
- 11.3 Achat d'un VTT
- 11.4 Amendement à l'entente relative à la vente d'eau par un commerçant - Marché Yvan Ouimette Inc
- 11.5 Fourniture du balai mécanisé - Précisions à apporter
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 12.1 Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis - Demande de renouvellement
- 13. VARIA**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

139-19-06-03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2019

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 mai 2019 et la séance extraordinaire du 13 mai 2019, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 soit accepté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2019 soit accepté.

ADOPTÉE

140-19-06-03

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 31 mai 2019 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 156 844.14 \$ cent cinquante-six mille huit cent quarante-quatre dollars et quatorze cents.

Certificat de disponibilité de crédits

Paul Roy, Trésorier

Date

ADOPTÉE

141-19-06-03

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise messieurs Renald Chênevert, Maire et Jacques Blanchard, conseiller à participer au Tournoi des Maires de la grande région de Richmond, le 16 août 2019, représentant un coût de 60 \$ par inscription;

QUE le Conseil municipal autorise messieurs les conseillers Pierre Tétrault et Dany St-Amant à participer à l'événement Bière et Saucisses, le samedi 6 juillet prochain au profit du service de surveillance de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, représentant un coût de 30 \$ par participation.

ADOPTÉE

142-19-06-03

JOEY SAVARIA - ENGAGEMENT À TITRE D'EMPLOYÉ PERMANENT

ATTENDU QUE monsieur Joey Savaria a été engagé à titre d'inspecteur municipal et adjoint au service des travaux publics, le 03 décembre 2018, pour une période de probation de 6 mois, selon les conditions établies dans la Politique des bénéfices marginaux;

ATTENDU QUE la période de probation de monsieur Savaria se termine le 03 juin 2019;

ATTENDU QUE selon la Politique des bénéfices marginaux, après la période de probation, l'employé soit reconnu par résolution du Conseil et sur recommandation de son supérieur immédiat, soit employé permanent, soit remercié de ses services ou soit que la période dite de probation soit prolongée pour une période supplémentaire n'excédant pas 6 mois;

ATTENDU QUE la supérieure immédiate de monsieur Savaria recommande au Conseil municipal l'engagement de celui-ci à titre d'employé permanent;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal reconnaît à titre d'employé permanent monsieur Joey Savaria à titre d'inspecteur municipal et adjoint au service des travaux publics de la Ville de Valcourt.

Cette permanence est effective à compter de la présente résolution.

ADOPTÉE

143-19-06-03

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 560-9 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

L'UNANIMITÉ

D' adopter le **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 560-9 AMENDANT LE RÈGLEMENT 560**

Copie de ce projet de règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

144-19-06-03

PARC CAMILLE ROUILLARD (lot 1 824 047)
DEMANDE POUR L'USAGE CONDITIONNEL POUR LE MARCHÉ PUBLIC

- ATTENDU QU' une demande a été déposée à la Ville pour l'installation d'un marché public au parc Camille-Rouillard, sur le lot 1 824 047 du cadastre du Québec;
- ATTENDU QUE le lot 1 824 047 du cadastre du Québec appartient à la Ville de Valcourt;
- ATTENDU QUE cette propriété est située à l'intérieur de la zone P-2 et que cette zone est assujettie au règlement sur les usages conditionnels no 602;
- ATTENDU QUE l'activité de marché public, considéré comme un usage de marché agroalimentaire, a été réalisée en 2018 et que tout s'est déroulé convenablement;
- ATTENDU QUE pour 2019, il est projeté que le marché public soit en fonction à tous les jeudis du 27 juin au 12 septembre 2019 inclusivement et disponible au public de 16h00 à 19h00;
- ATTENDU QUE le marché public est temporaire et que les espaces verts du parc Camille-Rouillard sont maximisés dans le but de préserver le plein potentiel du parc, même lors de l'activité de marché public;
- ATTENDU QUE l'usage de marché public devrait engendrer un besoin de 30 cases de stationnement, lesquels sont disponibles dans l'aire de stationnement partagé entre le centre communautaire et l'église, qui comptabilise 55 cases de stationnement;
- ATTENDU QUE la présence du marché public implique l'installation temporaire (pour chaque événement) d'un maximum de 12 chapiteaux de couleur blanche, d'une superficie de 9m² chacun, implantés dans la partie arrière du parc, près de l'aire de stationnement, en deux rangées (dans un axe est-ouest), suivant les rangées d'arbres existantes et parallèles au sentier existant;
- ATTENDU QU' en cas de pluie, le marché public serait aménagé à l'intérieur du centre communautaire;
- ATTENDU QUE lors de l'événement du marché public, deux enseignes de type chevalet (ou sandwich) seraient installées aux abords du parc Camille-Rouillard;
- ATTENDU QU' une troisième enseigne est ciblée et celle-ci serait installée à l'intersection des rues Desranleau et Cartier;
- ATTENDU QUE le marché public prévoit l'ajout d'un « camion de rue » à son offre de produit. Ce « camion de rue » serait installé dans l'aire de stationnement du centre communautaire, à proximité du parc Camille-Rouillard;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE le marché public prévoit une programmation événementielle visant à susciter un achalandage pour les commerçants présents, ainsi que de la diffusion musicale afin de créer une ambiance;

ATTENDU QU' il est probable qu'un producteur demande d'avoir sur place une remorque réfrigérée située sur l'espace gazonné, mais à proximité de l'aire de stationnement et que cette remorque implique l'usage d'électricité;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter que le lot 1 824 047 du cadastre du Québec soit utilisé comme Marché public pour la saison 2019, selon la demande déposée et aux conditions suivantes :

1. Le terrain doit être nettoyé après chaque marché;
2. Le terrain doit être remis en état après la fin de la dernière journée de marché;
3. Les conditions d'acceptations doivent être révisées annuellement.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les recommandations du CCU et accepte que le lot 1 824 047 du cadastre du Québec soit utilisé comme Marché public pour la saison 2019, selon la demande déposée et aux conditions suivantes :

1. Le terrain doit être nettoyé après chaque marché;
2. Le terrain doit être remis en état après la fin de la dernière journée de marché;
3. Les conditions d'acceptations doivent être révisées annuellement.

QUE le Conseil municipal autorise, Karine Boucher, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt, tous les documents relatifs à la demande du permis d'alcool.

ADOPTÉE

145-19-06-03

**APPROBATION – DEMANDE PRÉSENTÉE AU CCU EN REGARD AU P.I.I.A.
974 RUE ST-JOSEPH - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PATIO**

ATTENDU QU' une demande de permis a été déposée afin de démolir le patio existant en cour latérale droite de la propriété et en construire un nouveau de plus grandes dimensions;

ATTENDU QUE la propriété visée est comprise à l'intérieur du périmètre urbain, dans la zone CV-2;

ATTENDU QUE l'immeuble est situé dans le secteur assujéti au PIIA de la rue Saint-Joseph et que tout certificat d'autorisation, à l'exception des enseignes, d'abattage d'arbre, d'installation d'une piscine ou d'un spa et de démolition d'une construction, est assujéti au PIIA;

ATTENDU QUE le nouveau patio aura une largeur de 4,2 mètres et une profondeur de 4,2 mètres, sera construit en bois traité et qu'une teinture sera appliquée en surface, que du treillis de bois sera installé pour créer un mur d'intimité et que le toit sera recouvert de panneaux ondulés

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

transparents;

ATTENDU QUE l'objectif de la construction du nouveau patio est d'améliorer l'intimité sur la propriété et d'améliorer la fonctionnalité d'un espace extérieur privé;

ATTENDU QUE l'article 8.3.3.1. du règlement prévoit de : « Mettre en valeur les éléments caractéristiques du bâtiment » et que le projet n'implique aucun ajout en ce sens;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la demande de permis visant la construction d'un nouveau patio en cour latérale droite de la propriété aux conditions suivantes :

1. Le treillis de bois utilisé doit être peint d'une couleur apparentée au blanc, dans un délai de 12 mois suivant leur installation;
2. Les autres éléments en bois doivent être recouverts d'une peinture d'une couleur apparentée au blanc ou d'une couleur similaire aux éléments architecturaux de la maison;

ATTENDU QUE les demandes et recommandations doivent recevoir l'approbation du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande présentée dans le cadre du PIIA, pour la propriété suivante :

Propriété : 974 rue St-Joseph

Objet : Construction d'un nouveau patio en cour latérale droite de la propriété, selon les conditions suivantes :

1. Le treillis de bois utilisé doit être peint d'une couleur apparentée au blanc, dans un délai de 12 mois suivant leur installation;
2. Les autres éléments en bois doivent être recouverts d'une peinture d'une couleur apparentée au blanc ou d'une couleur similaire aux éléments architecturaux de la maison;

ADOPTÉE

RAPPORT AUX CITOYENS DE FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Monsieur le Maire Renald Chênevert fait rapport aux citoyens de la Ville de Valcourt des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, en conformité à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Ce rapport soit inscrit dans l'Informateur du mois de Juin qui sera transmis à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise messieurs Renald Chênevert, Maire Vicky Bombardier, conseillère et Jimmy Royer, conseiller à participer au congrès de la Fédération des municipalités du Québec, qui aura lieu les 26, 27 et 28 septembre 2019 à Québec.

La municipalité paiera pour chaque élu, les frais d'inscription au coût de 799.00\$, (taxes non incluses), les frais de déplacements, les frais d'hébergement ainsi que les frais pour les repas.

ADOPTÉE

147-19-06-03

CHANGEMENT DE CABINETS CONSEILLERS JURIDIQUES CAIN LAMARRE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' autoriser les représentants de la Ville de Valcourt à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l., à compter du 27 mai jusqu'au 31 décembre 2019, selon les termes de l'offre de services présentée par le cabinet Monty Sylvestre pour l'année 2019, précédemment acceptée et d'autoriser, au besoin, toute une substitution de procureur dans les dossiers judiciairisés.

ADOPTÉE

148-19-06-03

REFONTE DU SITE WEB DE LA VILLE DE VALCOURT PRÉSENTATION OFFRE DE SERVICE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service venant de la firme Cha Cha Communications Inc. pour la refonte du site Web de la Ville de Valcourt, telle que présentée en date du 17 mai 2019, représentant un montant de 16 175 \$ (taxes non incluses)

ADOPTÉE

149-19-06-03

DEMANDE DE FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt autorise la fermeture des bureaux de l'Hôtel de ville et l'Aréna les jours suivants:

Période de vacances estivales

Fermeture du 22 juillet au 09 août 2019 (inclusivement)

Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste et la Confédération

Fermeture les lundis 24 juin et 01 juillet 2019

ADOPTÉE

150-19-06-03

POLITIQUE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

ATTENDU QUE le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27) [ci-après : La Loi], a été sanctionné le 1er

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

décembre 2017;

ATTENDU QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes* (ci-après : LCV) une ville ou municipalité doit se doter d'une *procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;*

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt souhaite adopter une *Politique portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;*

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte la ***Politique portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat,*** telle que déposée en annexe.

ADOPTÉE

151-19-06-03

AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU QU' il y a lieu d'effectuer certains ajustements budgétaires afin d'assurer l'équilibre du budget pour l'exercice 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à effectuer les transferts budgétaires totalisant un montant de 94 665 \$, tel que présenté en annexe.

ADOPTÉE

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

Ce sujet est reporté à une prochaine séance du Conseil.

152-19-06-03

RESSOURCES HUMAINES **FIN D'EMPLOI DE CLAUDE BOURGEOIS**

ATTENDU QUE la municipalité a des motifs sérieux de mettre fin à l'emploi de monsieur Claude Bourgeois;

ATTENDU QUE les motifs du congédiement sont plus amplement exposés dans une lettre signée par la directrice générale au nom du conseil qui a

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

été transmise au salarié;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR Monsieur le Conseiller Pierre Tétrault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mettre fin à l'emploi de Monsieur Claude Bourgeois en date des présentes;

D' autoriser le paiement de toutes sommes pouvant être dues à monsieur Bourgeois suivant la fin de son emploi;

DE donner le mandat à madame Karine Boucher de négocier les modalités de fin d'emploi.

ADOPTÉE

153-19-06-03

RESSOURCES HUMAINES **TRANSFERT DE POSTE – JASON CHARLAND**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU' à la demande de monsieur Jason Charland, ce dernier soit transféré au poste de journalier classe 1 – saisonnier à compter de la présente résolution selon les termes de l'entente convenue entre ce dernier et la municipalité;

QUE madame Karine Boucher, directrice générale soit par la présente, autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt ladite entente.

ADOPTÉE

154-19-06-03

LOISIRS DE RACINE **DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES FESTIVITÉS DE LA ST-JEAN**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière venant des Loisirs de Racine Inc. pour l'organisation de la 40e édition des Festivités de la St-Jean-Baptiste de Racine 2019;

ATTENDU QU' en échange de la contribution, la Ville de Valcourt bénéficierait d'une visibilité lors des Festivités;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande représentant un montant de 500 \$, étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande de contribution financière des Loisirs de Racine Inc. au montant de 500 \$, soit le forfait Lys d'or, pour l'organisation de la 40e édition des Festivités de la St- Jean- Baptiste de Racine 2019.

ADOPTÉE

155-19-06-03

ÉCOLE SECONDAIRE L'ODYSSÉE - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière ou matériel venant de l'*École secondaire l'Odysée*, pour l'organisation du Gala Méritas;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil, l'acceptation d'une contribution financière au montant de 500 \$, étant donné que celle-ci respecte les critères et

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

orientations établis dans *la Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt* ainsi que la *Politique de la Famille*, objectif : *valorisation de la persévérance scolaire*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande venant de *L'école l'Odysée* soit une contribution au montant de 500 \$ pour l'organisation de «L'activité Gala Méritas 2019».

ADOPTÉE

156-19-06-03

CADETS DE LA MARINE 247 LES TIMONIERES DE VALCOURT **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une lettre venant des *Cadets de la marine 247 – Les timoniers de Valcourt* demandant une contribution financière de la Ville de Valcourt;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil de verser une somme de 200 \$, étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les recommandations du CCC, soit de verser une contribution financière au montant de 200 \$ aux *Cadets de la marine 247 – Les Timoniers de Valcourt*.

ADOPTÉE

157-19-06-03

FONDATION CHRISTIAN VACHON - DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE la course à relais annuelle au profit de la *Fondation Christian Vachon* aura lieu en septembre prochain et une citoyenne coursera et aura une équipe pour cette 9^e édition;

ATTENDU QUE la Fondation a pour mission de soutenir financièrement la persévérance et la réussite éducative des jeunes en redonnant aux élèves dans le besoin, notamment à l'école La Chanterelle;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil, l'acceptation de la demande, représentant un montant de 250 \$, étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la demande venant de l'équipe «*Les Déterminés*» qui participera à la course annuelle mise sur pieds pour amasser des fonds pour la *Fondation Christian Vachon*.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

La contribution acceptée est au montant de 250 \$ et représente le parrainage Argent. Le Conseil municipal demande une preuve d'inscription.

ADOPTÉE

158-19-06-03

COURSE DE BRP - AUTORISATION POUR LA CIRCULATION D'UN DEFENDER DANS LES RUES DE LA VILLE

ATTENDU QUE le dimanche 26 mai 2019 avait lieu la 7^e édition de la course de BRP et il y avait lieu d'autoriser la circulation d'un defender dans les rues de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine l'autorisation de la circulation d'un defender dans les rues de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

159-19-06-03

CLASSIQUE GRANDSLAM - DEMANDE DE GRATUITÉ

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de gratuité des terrains de balle et de la scène mobile venant du comité organisateur du *Tournoi de Balle Classique GrandSlam*, pour l'organisation d'un tournoi de balle, les 14 et 15 juin prochains;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la demande de gratuité des terrains de balle et de la scène mobile au comité organisateur du *Tournoi de Balle Classique GrandSlam*.

ADOPTÉE

160-19-06-03

TERRAIN DE SOCCER - AUTORISATION POUR TRAVAUX DE FORAGE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accordé un contrat à Clôtures et Rampes DB Inc, (résolution 232-18-09-04) pour la fourniture de l'installation d'une clôture pour le nouveau terrain de soccer;

ATTENDU QUE ces travaux ont nécessité des travaux de forage au montant de 1 117.50 (taxes non incluses);

ATTENDU QUE ces travaux n'étaient pas prévus au contrat;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les travaux supplémentaires de forage au terrain de soccer, représentant un montant de 1 117.50\$ (taxes non incluses), telle que détaillée dans la facture jointe et datée du 24 mai 2019.

ADOPTÉE

161-19-06-03 COORDINATION À LA PISCINE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 120-19-05-06 soit amendée en mentionnant que monsieur Julien Bourassa soit engagé à titre d'aide-coordonateur à la piscine, au taux horaire de 16.50 \$.

ADOPTÉE

162-19-06-03 PAVAGE DANS DIVERSES RUES PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DE SOUMISSION

ATTENDU QUE des demandes de soumissions, par appel d'offres publics sur SEAO, ont été sollicitées pour le pavage dans diverses rues de la Ville de Valcourt (quantité approximative de 1 175 tonnes métriques);

ATTENDU QUE l'ouverture des quatre (4) soumissions reçues, a eu lieu le lundi 03 juin 2019 à 10h00 et le résultat est le suivant :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX À LA TONNE MÉTRIQUE *	TOTAL * 1175 t.m.
Entretien Routier D. Boulais Inc.	202.00 \$	237 350.00 \$
Univert Paysagement Inc.	238.00 \$	279 650.00 \$
Pavages Maska Inc.	157.72 \$	185 321.00 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	184.10 \$	216 317.50 \$

* Les taxes ne sont pas incluses dans les montants mentionnés.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme soit Pavages Maska Inc. pour le pavage dans diverses rues, tel que détaillé dans l'appel d'offres, daté du 13 mai 2019, addenda no 1 daté du 30 mai 2019 et dans la soumission présentée en date du 3 juin 2019, au prix de 157.72 \$ par tonne métrique (taxes non incluses).

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

163-19-06-03

PLAN D'ACTION POUR LA GESTION DES BOUES - OFFRE DE SERVICE DE EXP.

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt doit procéder à l'évacuation des boues déshydratées de la station d'épuration, et ce avant l'automne 2019;

ATTENDU QUE la Ville a demandé une offre de service à la firme EXP pour quantifier les boues à évacuer;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service venant de la firme EXP pour la réalisation d'un plan d'action pour la gestion des boues de la station d'épuration, telle que présentée en date du 21 novembre 2018, au montant de 4 600 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

164-19-06-03

ACHAT D'UN VTT

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise Karine Boucher, directrice générale à effectuer l'achat d'un VTT (no de série : VIN3JBLRAJ53JJ000001) de BRP au coût de 9.000 \$ (taxes non incluses) et signer tous les documents nécessaires pour cette acquisition;

QUE ce véhicule servira au service des travaux publics de la Ville ainsi qu'au Club de ski de fond de Valcourt.

ADOPTÉE

165-19-06-03

AMENDEMENT À L'ENTENTE RELATIVE À LA VENTE D'EAU PAR UN COMMERÇANT - MARCHÉ YVAN QUIMETTE INC

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Renald Chênevert, maire et Karine Boucher, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, *l'avenant no 2 de l'Entente relative à la vente de l'eau par un commerçant 2016-2026*, tel que présenté en annexe.

L'amendement modifie l'article 7 DÉBIT MAXIMAL ANNUEL pour autoriser un débit maximal annuel de 15 000 m³. (au lieu de 10 000 m³)

ADOPTÉE

166-19-06-03

FOURNITURE DU BALAI MÉCANISÉ - PRÉCISIONS À APPORTER

ATTENDU QUE l'appel d'offre pour la fourniture du balai de rue mécanisé mentionnait la livraison au plus tard, 16 mai 2019 et une pénalité devait être appliquée à compter du 17 mai 2019, si la livraison n'était pas respectée;

ATTENDU QU' il y a eu retard pour la livraison du balai de rue mécanisé et que ce retard a apporté certaines problématiques et coûts supplémentaires à la Ville de Valcourt;

ATTENDU QU' il y a eu négociation entre le contremaitre et le soumissionnaire

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

retenu, soit Équipement JLK Inc. afin de convenir d'une entente acceptable pour chacune des parties;

ATTENDU QUE l'appel d'offres mentionnait que le montant de la pénalité pourra être déduit à même le montant de la garantie de soumission ou déduit du montant soumissionné;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les conditions négociées entre le contremaître et Équipements JLK Inc., tel que décrites dans le courriel daté du 22 mai 2019, soit d'appliquer la pénalité au montant de 1 375 \$ et de modifier la garantie de 30 jours par un nombre d'heures d'utilisation maximale, soit de 200 heures, soit jusqu'à 1 839 heures;

QUE le Conseil municipal demande de déposer le chèque certifié au montant de 5 000 \$ soumis par Équipements JLK Inc.;

QUE suite à l'acceptation des conditions émises ci-haut par Équipements JLK Inc, le Conseil municipal autorise le trésorier à émettre un chèque à l'adjudicataire montant de 3 625 \$.

ADOPTÉE

167-19-06-03

PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec et la Ville de Valcourt désirent aider les ménages à faible revenu à obtenir des logements pour lesquels leur contribution sera proportionnelle à leur revenu;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec et la Ville de Valcourt peuvent verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumée par le ménage occupant ce logement;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a autorisé l'Office municipal d'habitation du Val-Saint-François à gérer le programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis et s'est engagé à défrayer dix pour cent (10%) du coût du supplément au loyer;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte le renouvellement de l'entente du « *Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis* » entre la Ville de Valcourt, la Société d'Habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation du Val-Saint-François, tel que stipulé en annexe «A» qui fait partie intégrante de la présente résolution, et ce jusqu'au 31 décembre 2023;

QUE le Conseil municipal autoriser monsieur Renald Chênevert, Maire et madame Karine Boucher, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, le renouvellement de cette entente.

ADOPTÉE

Initiales du Maire
529
Initiales du Greffier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

168-19-06-03

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ
PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À
L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19:50 heures.

ADOPTÉE

Renald Chênevert, Maire

Manon Beauchemin, Greffière